



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
13 NOVEMBRE 2012**

- PRÉSENTS** :
- | | |
|------|---|
| Mme | I. GIANNATTASIO, Présidente |
| Mme | V. MORON, Vice-Présidente |
| Mme | C. HERZIG DAVIDOVIC, Secrétaire |
| Mmes | T. MARET et A.-M. PUTTON |
| MM. | R. BONO, R. HUGON, P. MEYLAN et B. SCHOPFER |
| M. | R. GUNTER, Maire |
| M. | X. BEUCHAT, Adjoint |
| M. | P. BOUVIER, Adjoint |
- EXCUSÉS** :
- | | |
|-----|-----------|
| M. | C. BRUHIN |
| Mme | M. CALAME |
| M. | B. VIRET |

La séance est ouverte par **Mme la Présidente** à 20h05.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 OCTOBRE 2012

Moyennant les remarques de **M. Beuchat** (corrections en pages 4, 6 et 7), le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, soit par 8 oui.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme la Présidente rappelle que le Conseil municipal du 4 décembre prochain est traditionnellement suivi d'une fondue au Café de la Place et se tiendra donc à 19h00. Elle prie les Conseillers municipaux de confirmer rapidement auprès du **secrétariat**, leur présence ainsi que leur choix de fondue.

3. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE

a) Achat du bâtiment LUP Bellegarde - Courtes

M. Gunter communique que la délibération votée lors du Conseil Municipal du 11 septembre 2012 a été dûment validée par le DIME. Ce dernier a également émis un préavis favorable pour l'exonération des droits d'enregistrement; une demande formelle devra parvenir à la direction générale de l'administration fiscale cantonale, accompagnée de l'acte notarié définitif et enregistré. La Commission d'attribution des fonds LUP a officiellement et à l'unanimité voté une dotation de 20% conformément à la délibération.

Une condition a toutefois été transmise par l'Office du Logement au promoteur, à savoir une légère modification au niveau du plan financier. La décision finale appartiendra cependant au Chef du Département de l'urbanisme.

b) Coopérative Insula - Champlong

M. Gunter informe le Conseil municipal que suite à son acquisition de parts sociales, la Commune a demandé à être membre de la Coopérative Insula, comme elle en a pleinement le droit selon les statuts. Aucune autre information officielle n'a pour l'instant été communiquée quant à l'attribution des logements.

M. Hugon demande si d'autres organismes ont acquis des parts sociales.

M. Gunter lui répond qu'à l'heure actuelle, il n'a aucune information à ce sujet. La Commune souhaite faire partie de la commission d'attribution des appartements afin de pouvoir donner son avis sur les futurs locataires, non seulement pour les appartements dont elle a acquis les parts sociales mais également sur les autres logements.

c) STEP (station d'épuration)

M. Beuchat revient sur les réserves émises dans le préavis rendu sur l'autorisation de construire (odeurs et transports, notamment). Dans l'autorisation délivrée le 22 octobre 2012 par le Département de l'urbanisme, les SIG sont tenus de se conformer aux préavis émis par différents services mais pas à celui de la Commune transmis aux SIG à titre d'information uniquement. Par conséquent, le préavis émis par la Commune n'est pas contraignant pour les SIG.

La Commune possède bien une lettre des SIG s'engageant à respecter ses réserves, mais il s'agit d'un simple courrier qui n'a pas de valeur juridique et sur lequel elle pourra difficilement se baser en cas de litige.

M. Beuchat a donc repris contact avec les SIG en leur faisant diverses propositions :

- faire recours contre l'autorisation, le désavantage majeur pour les deux parties est la lenteur de la procédure;
- établir une convention comprenant les remarques de la Commune, ce qui n'est pas satisfaisant compte tenu du temps que prendrait sa rédaction et de surcroît, elle relèverait du droit privé ce qui ne semble pas être un avantage;
- demander au Département de l'urbanisme de déposer un avenant à l'autorisation dans lequel figurerait les conditions de la Commune.

M. Beuchat pense que cette troisième solution serait la meilleure et demande l'avis des Conseillers municipaux.

Dans leur ensemble, ceux-ci trouvent inadmissible que malgré le temps passé à produire un avis sensé, il ne soit nullement pris en considération et se prononcent favorablement et unanimement à l'établissement d'un avenant. En cas d'échec de cette alternative, la Commune déposera recours contre l'autorisation délivrée aux SIG; recours qu'elle retirera en cas de signature d'une convention entre les SIG et la Commune.

d) Chemin des Raclerets

M. Beuchat a demandé un devis pour revoir l'éclairage du début du chemin susmentionné, particulièrement sombre tôt dans la journée en cette période. Cette offre s'élève à un peu plus de CHF 10'000.-- HT. Il souligne que dans le budget 2012, une somme était prévue pour l'éclairage du cheminement piétonnier allant de la Route de Valleiry à la salle communale (« chemin Calame »). Toutefois compte tenu du projet de construction adjacent risquant d'aboutir très bientôt, il serait peut-être judicieux de patienter. Dès lors, la Commune pourrait utiliser ce montant pour aménager l'éclairage du chemin des Raclerets.

M. Beuchat souligne qu'il existe éventuellement la possibilité de faire ces travaux avec un prélèvement sur la taxe d'équipement. Ceci n'est toutefois pas garanti.

M. Schopfer pense qu'au niveau sécurité, l'état du chemin des Raclerets, entre les travaux et le manque de trottoir, devrait conduire à une priorité.

M. Hugon souligne que c'est un problème récurrent et qu'il serait peut-être souhaitable que l'éclairage global du village soit revu afin d'éviter d'oublier d'autres zones où il serait nécessaire d'apporter des améliorations.

M. Beuchat précise encore que le devis a été établi en fonction des travaux effectués en ce moment par les SIG. Il serait donc intéressant de profiter de cette offre maintenant car elle risque fort d'augmenter si l'installation devait être reportée en 2013.

Mme la Présidente demande aux Conseillers municipaux de se prononcer par un vote sur une priorité à donner au chemin des Raclerets et donc différer l'éclairage du « chemin Calame ».

Cette proposition est acceptée à l'unanimité, soit par 8 oui.

e) Audit énergétique des bâtiments communaux (école, salle communale et immeuble locatif à l'entrée du village)

M. Beuchat transmet que suite au compte-rendu de la société s'occupant de l'audit énergétique, il s'avère que pour les trois bâtiments passés sous la loupe, la Commune pourrait économiser 70% des coûts énergétiques générés moyennant de substantiels investissements. Il propose que ce sujet soit renvoyé en commissions (de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie dans un premier temps puis des bâtiments et travaux).

Cette proposition est acceptée par l'ensemble des Conseillers municipaux.

f) Dates à retenir

M. Bouvier rappelle les dates à retenir pour cette fin d'année :

30 novembre 2012 : Cérémonie de passation de pouvoir de commandement de la compagnie des sapeurs-pompiers

14 décembre 2012 : Fête de l'Escalade

4. RAPPORT DE COMMISSION

a) Rapport de la commission des finances du 18 octobre 2012

M. Bono commente le rapport de la commission des finances suite à sa réunion du 18 octobre 2012.

M. Gunter confirme que suite à différents changements proposés par la commission des finances lors de cette séance, il ressort un excédent de revenus de CHF 23'629.--.

5. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

a) Proposition relative à l'approbation du budget 2013

Mme la Présidente donne lecture du projet de délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. Bono pense qu'il serait prudent que l'excédent ainsi créé, vienne augmenter le pourcentage de marge prévu sur les revenus des personnes physiques qui passerait dès lors de 4.5% à 5.7%.

M. Gunter indique que chaque année, l'administration fiscale cantonale envoie les estimations des revenus propres à chaque commune. Celles-ci sont mises à jour trois ou quatre fois par an et les communes prennent le soin de prendre une marge par rapport à ces approximations. En ce qui concerne l'année 2012, les derniers chiffres communiqués sont nettement inférieurs à ceux qui ont été transmis pour l'élaboration du budget. La prudence est donc de rigueur, car malgré la venue certaine de futurs habitants, l'augmentation des revenus des personnes physiques est rarement visible lors de la première année.

Si, courant 2013, il est remarqué que la marge est largement suffisante et que les revenus semblent être plus élevés que prévus, les Conseillers municipaux peuvent décider de faire voter un crédit budgétaire supplémentaire pour quelque motif que ce soit.

M. Bono précise que la marge prévue au budget 2012 sur le revenu des personnes physiques était de 7.36%.

Aucune autre remarque n'étant formulée, les amendements suivants sont proposés :

- Compte n° 90.00.400.00 Centimes additionnels communaux PP : CHF 1'814'000.--, soit 5.7% de marge par rapport à l'estimation.

Mme la Présidente demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur cet amendement.

L'amendement est accepté à l'unanimité, soit par 8 oui.

- Compte n° 90.00.351.00 Frais de perception : Correction suite à la diminution des revenus sur les personnes physiques CHF 57'700.--.

Mme la Présidente demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur cet amendement.

L'amendement est accepté à l'unanimité, soit par 8 oui.

Mme la Présidente annonce que le total général des charges du budget de fonctionnement 2013 se monte dès lors à CHF 2'906'673.--, le total général des revenus à CHF 2'907'002.-- et l'excédent des revenus à CHF 329.--.

Mme la Présidente demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur le projet de délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 8 oui.

b) Proposition relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour 2013

Mme la Présidente donne lecture du projet de délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 8 oui.

M. Gunter rappelle que la taxe communale est calculée sur le chiffre d'affaires et le loyer des locaux des entreprises ayant leur siège sur la Commune. Pour Chancy, cela représente un revenu de quelque CHF 25'000.--.

M. Gunter précise qu'actuellement la taxe professionnelle communale fait l'objet de discussions au sein du Grand Conseil pour être supprimée; ce qui pénaliserait de façon majeure les communes dites industrielles.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 8 oui.

6. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

a) Commission des affaires sociales, sports et loisirs

Mme Maret confirme qu'une séance est planifiée la semaine prochaine avec deux travailleurs hors murs ainsi que les jeunes de Chancy.

b) Commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie

Une réunion est fixée le 20 novembre 2012 pour discuter, notamment, de la suite des constructions au chemin des Raclerets.

c) Commission des relations publiques et de la communication

Mme Putton annonce que le prochain numéro du ChancYlien sort au mois de décembre. Elle demande par ailleurs s'il est possible de publier un article sur les différents projets immobiliers et ainsi expliquer la politique de logement de la Commune.

L'Exécutif dans son ensemble approuve cette idée.

d) Commission de la circulation et sécurité routière

M. Hugon informe que vu l'acceptation du budget pour la sécurité il est prévu que la commission de la circulation et sécurité routière reprenne en charge et poursuive le dossier Safety-Management. A cet effet, il demande qui suivra le dossier au niveau de l'Exécutif.

M. Beuchat souligne qu'il doit suivre un grand nombre de projets, notamment immobiliers, avec la commission de la circulation et sécurité routière ainsi que celle de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie. Pour les soulager, il propose que ce dossier soit traité directement par l'Exécutif.

M. Gunter intervient en précisant qu'il est prêt à reprendre le dossier Safety-Management pour l'Exécutif et produire un bilan semestriel (voire trimestriel) afin de tenir les Conseillers municipaux informés.

M. Hugon souhaite que les Conseillers municipaux puissent participer aux séances entre Safety-Management et l'Exécutif.

Le Conseil municipal est d'accord de remettre ce dossier dans les mains de **M. Gunter** qui s'engage à prévenir les Conseillers municipaux par e-mail lorsqu'un rendez-vous sera fixé avec Safety-Management.

M. Hugon demande des nouvelles de la fermeture de la douane Chancy II.

M. Gunter lui répond que dans le budget, il est prévu une fermeture aléatoire à raison de 4 fois par semaine et ce dès le 1^{er} janvier 2013. Un bilan sera établi après le premier trimestre.

M. Gunter rappelle qu'il a été décidé de communiquer cette décision dans le ChancYlien, à la Mairie de Valleiry et de mettre une signalisation officielle sur place.

e) Sécurité dans les communes de la Champagne

M. Schopfer mentionne le nombre de cambriolage affolant ayant eu lieu à Aire-la-Ville en l'espace d'une quinzaine de jours.

M. Gunter informe les Conseillers municipaux que lors de la séance des communes de la Champagne, une discussion a eu lieu avec M. Maudet afin d'évoquer le souci de sécurité des communes. Il semblerait que la Champagne ne soit pour l'instant pas touchée par une augmentation des délits. M. Maudet souhaiterait que les agents de police municipaux soient réglementés de façon cantonale, et non pas communale, afin qu'ils aient tous les mêmes prérogatives et horaires.

f) Préservation / création d'îlots de rencontres

M. Bono souligne que le village grandissant, il serait souhaitable de préserver des îlots de rencontres où les jeunes et moins jeunes puissent s'arrêter et éviter de créer des zones de cloisonnement.

Mme la Présidente lui répond que, dans le cadre de la commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie, un projet de réaménagement du centre du village afin de « protéger » les contacts humains est étudié.

g) Visite des bâtiments communaux

M. Hugon revient sur le projet de tournée des bâtiments communaux à organiser pour les Conseillers municipaux.

M. Gunter lui répond qu'effectivement une date sera arrêtée en début d'année 2013.

Mme la Présidente lève la séance à 21h35.



La Présidente du Conseil municipal
Isabelle Giannattasio



La Secrétaire du Conseil municipal
Corinne Herzig Davidovic



La Secrétaire
Joëlle Noverraz